

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le dix septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Assistaient à la séance tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf Monsieur Fabrice AUCAGOS et Madame Véronique BON-PEREIRA excusée.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine COUROUBLE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance et à l'initiative de M. le Maire, le conseil municipal respecte une minute de silence en mémoire de M. Louis SAUVAGE décédé récemment et qui a exercé précédemment les fonctions de maire de la commune pendant trente années.

## **Adoption du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **Modification de l'ordre du jour de la séance**

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide d'ajouter deux points complémentaires à l'ordre du jour de la séance relatifs à la constitution d'un groupement dans le cadre des travaux d'assainissement et une décision modificative sur le budget principal.

## **DSP service assainissement : présentation du rapport annuel d'activités de la société VEOLIA.**

M. le Maire présente à l'assemblée M. DECARPIGNY représentant la société VEOLIA chargé de présenter au conseil municipal le rapport d'activité de l'année 2014 pour la délégation de service public (DSP) relative au service de l'assainissement.

5797 m3 ont été facturés en 2014 (le service d'assainissement est en cours de développement). L'indice de réseau est de 55. Dans la détermination du prix de l'assainissement, il y a lieu de remarquer que la part facturée par la ville d'Albert concernant le traitement des eaux a fortement augmenté passant de 0.94€/m3 à 1.28€/m3 soit un peu plus de 36%.

Après une présentation synthétique du rapport d'activité 2014, les élus ont évoqué divers points :

- M. Thierry CRAMPON a souligné les difficultés récurrentes des particuliers pour obtenir les certificats de conformité des travaux de raccordement
- M. Dominique MILLE a tout d'abord souhaité qu'une information soit diffusée sur les possibilités de mensualisation ou d'échéancier pour le paiement des factures offertes par la société VEOLIA. Il a ensuite interpellé M. DECARPIGNY pour rappeler que la présentation du rapport annuel d'activité résulte d'une obligation à la fois contractuelle et réglementaire qui doit être réalisée en juin de chaque exercice. Il rappelle que la société VEOLIA est tenue de respecter des obligations prévues au contrat et qu'il souhaiterait que l'ensemble de ces obligations soient respectées.
- Enfin, le conseil municipal souhaite être informé par avance du planning de passage de relevé des compteurs d'eau.

A l'issue de cet échange, le conseil municipal remercie M. DECARPIGNY pour sa présentation et ce dernier quitte la séance.

### **Travaux d'aménagement de la rue Perdu.**

1 Choix de l'entreprise attributaire : M. le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation organisée à cet effet, la commission d'appel d'offres s'est réunie récemment pour rendre son avis concernant le choix de l'entreprise attributaire des travaux de la rue Perdu. Toutefois, afin d'éviter tout contentieux relatif à la procédure, il est préférable de respecter un délai légal de 16 jours avant l'attribution définitive du marché de travaux. En conséquence, l'entreprise ne peut être désignée lors de cette séance. Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, M. le Maire procédera à l'attribution du marché dès que les voies de recours seront épuisées et le conseil municipal sera informé dès la prochaine réunion.

2 Coordination pour travaux avec le SIAEP du Plateau Nord. Le conseil municipal adopte à l'unanimité les termes d'une convention relative à la constitution d'un groupement pour lancer une consultation commune avec le SIAEP souhaitant profiter des travaux de la rue Perdu pour poser une nouvelle canalisation d'alimentation en eau potable.

3 Assistance mission de suivi des travaux. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer un contrat avec la société Verdi concernant le suivi des travaux représentant une dépense d'environ 4 500 euros HT.

### **Constitution d'un groupement pour les travaux d'assainissement**

Dans le cadre de la prochaine et dernière tranche des travaux d'assainissement, le SIAEP du Plateau Nord d'Albert souhaite profiter de cette opportunité pour réaliser le remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue du Bois.

Il apparaît judicieux de constituer un groupement entre le SIAEP et la commune afin de procéder à une consultation conjointe qui sera pilotée par la commune d'Aveluy.

Pour ce faire, il convient de conclure une convention régissant les modalités de cette prestation ; chacun partageant à hauteur de 50 % les frais de publicité obligatoire pour la consultation des entreprises.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités d'une consultation conjointe avec le SIAEP du Plateau Nord d'Albert relative aux travaux d'assainissement et d'eau potable qui seront réalisés respectivement par la commune d'Aveluy et le SIAEP et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Dispositif d'avance du FCTVA avec la caisse des Dépôts et des Consignations.**

M. le Maire demande à M. Dominique MILLE, 1<sup>er</sup> Adjoint de bien vouloir présenter le point suivant.

Celui-ci expose qu'afin d'encourager les investissements réalisés par les collectivités locales, l'Etat a mis en place avec l'aide de la Caisse des Dépôts et Consignations un dispositif de préfinancement du fonds de compensation de la TVA sous la forme d'un prêt à taux zéro.

Concrètement, la commune d'AVELUY pourrait disposer d'une avance de fonds versée dès décembre 2015 d'un montant de 20 541,93 € correspondant à 8,037 % du montant des crédits ouverts au budget primitif 2015 et au cours des décisions modificatives pour l'ensemble des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres et articles 21, 231, 235 et 1675.

Cette avance sera remboursable en 2 échéances identiques en décembre 2016 et avril 2017. Entre-temps, la commune aura perçu le remboursement du FCTVA au cours de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le dispositif d'avance du FCTVA avec la Caisse des Dépôts et Consignations comme exposé ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire ou l'adjoint délégué de signer tout document relatif à cette affaire.

### **Décision modificative sur le budget annexe de l'assainissement.**

A la demande de M. le Maire, M. Dominique MILLE, Maire-adjoint délégué aux finances communales présente ce point de l'ordre du jour. Il informe l'assemblée que des travaux relatifs à la recherche d'une éventuelle présence d'amiante dans le sol ont dû être réalisés en amont des prochains travaux de la dernière tranche d'assainissement. Cette dépense d'un montant de 10 200 euros doit être imputée au compte 21 « Immobilisations corporelles » du budget correspondant et aucun crédit n'ayant été ouvert à ce titre au budget primitif 2015, il est proposé une décision modificative. D'autre part, il y a lieu de procéder à l'annulation d'un titre de recette émis 2 fois en 2013 pour une subvention de l'Agence de l'Eau pour un montant de 3 018 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante sur le budget annexe de l'assainissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
21532.16	Travaux de recherche d'amiante	+ 10 200
2315.16	Travaux phase 3	- 13 218

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
021	Virement de la section de fonctionnement	- 3 018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3 018
023	Virement à la section d'investissement	- 3 018

**Décision modificative sur le budget principal**

M. le Maire donne la parole à M. Dominique MILLE, Maire-adjoint délégué aux finances communales pour présenter ce projet de décision modificative. Ce dernier rappelle à l'assemblée que les crédits votés lors du budget primitifs 2015 pour les travaux d'aménagement de la Rue Perdu s'élèvent à 221 000 euros.

Compte-tenu de l'estimation du montant des travaux réalisée par le maître d'œuvre, la société VERDI, il y a lieu d'augmenter ces crédits de 15 000 euros. La dépense supplémentaire sera équilibrée par une subvention escomptée du Conseil Départemental de la Somme.

Il convient en conséquence d'ajuster les crédits par une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
215.34	Travaux de réfection de la Rue Perdu	+ 15 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
1323.34	Subv. Département IDEAL aménagt Rue Perdu	+ 15 000

**Convention de réalisation de « La Nymphé d'Aveluy »**

M. le Maire demande à nouveau à M. Dominique MILLE de présenter ce sujet. Celui-ci rappelle au conseil municipal qu'il a décidé lors de précédentes réunions que la commune d'Aveluy devait participer activement aux prochaines manifestations du centenaire de la Grande Guerre en reproduisant sous la forme d'une œuvre artistique une gravure laissée par les soldats dans les sous-

sols de la commune et intitulée « La Nympe d'Aveluy ». Les crédits nécessaires ont été votés au budget primitif 2015.

L'artiste plasticien M. Olivier BRIQUET chargé de concevoir et réaliser cette œuvre qui sera exposée en permanence au pied du calvaire situé au carrefour récemment aménagé des routes de La Boisselle/Aveluy/Authuille est sur le point de démarrer les travaux.

Il convient en conséquence de conclure une convention entre la commune d'Aveluy et l'intéressé afin de formaliser les conditions techniques et financières de cette réalisation.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confier les travaux de conception et réalisation d'un bas-relief « La Nympe d'Aveluy » ainsi qu'un piédestal nécessaire à son implantation conformément aux dispositions et conditions énoncées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- donne pouvoir à M. le Maire ou un adjoint délégué de signer la convention ainsi que toute pièce relative à cette opération.

#### **Aide à la rentrée scolaire 2015.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire l'aide de 50 euros accordée à l'occasion de la rentrée scolaire versée aux élèves fréquentant une classe d'un lycée d'enseignement général ou technologique (seconde, première et terminale) ou un lycée professionnel (BAC PRO, CAP, BEP).

#### **Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015**

Mr le Maire rappelle les obligations des membres du conseil municipal pour la tenue du bureau de vote et informe de la désignation par Mme la Préfète de la Somme de Mr Didier BENZI en qualité de représentant de l'Administration pour la révision des listes électorales.

Une information sera distribuée dans les foyers pour rappeler l'ouverture exceptionnelle d'une période d'inscription sur la liste électorale à l'occasion du prochain scrutin.

#### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention par les Handicapés de France. Le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite à cette demande.
- M. Pascal LEFEBVRE soulève le problème récurrent du stationnement d'un véhicule dans la rue Verdure constituant un réel danger pour les piétons. Il attire également l'attention sur un véhicule stationné depuis de nombreux mois dans la rue du cimetière qui semble être utilisé comme entrepôt ou décharge.
- M. Dominique MILLE souligne que de nombreux sacs à ordures remarqués notamment lors du défilé du 14 juillet jalonnent quotidiennement le trottoir de cette même rue. Le voisinage se plaint de cette situation d'insalubrité.
- M. Didier FOLLET évoque l'idée de la pose d'une barrière supplémentaire à l'étang communal pour éviter l'accès des véhicules au parking durant la nuit et les incivilités (dépôts d'ordures) constatées. Par ailleurs, il souhaiterait à l'avenir que le conseil municipal soit consulté au préalable des décisions prises par les associations organisant des manifestations à l'étang communal dont il assure la gestion à titre d'élu municipal.
- M. Bernard DENIS souligne des problèmes de déchets (papiers, mégots...) Grande Rue.
- M. Thierry CRAMPON évoque la rentrée scolaire : 45 enfants sont inscrits dans les écoles : 20 en classe maternelle et 25 en classe primaire. Mlle Elise Macron a pris ses fonctions de professeur des écoles à la maternelle. Concernant les TAP, le nombre d'enfants est conséquent : 1 groupe de 22 et 1 autre de 15. Aussi il serait souhaitable que des personnes bénévoles, associations, puissent intervenir. Le bilan financier pour l'année

2014/2015 est le suivant : 1 877 euros de dépenses pour 1580 euros de recettes (soit un déficit de 300 euros).

Pour l'année scolaire 2015/2016 des mesures seront prises afin d'éviter les retards de paiement des TAP constatés l'année passée : les intéressés seront convoqués en mairie et un titre de recette sera émis dès le constat de l'absence de régularisation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.**